



# Guide de l'accompagnement

## à la scolarité

2020-2021



## >> L'accompagnement à la scolarité (mode d'emploi)

L'accompagnement à la scolarité est un service destiné aux enfants et aux jeunes, de la grande section de maternelle à la terminale, qui rencontrent des difficultés dans leur scolarité.

**Consiste à** être à l'écoute de l'enfant ou du jeune, des parents, de l'enseignant et de toutes personnes proches de l'entourage afin de déterminer ensemble une démarche de progression personnalisée.

**Dans le but de** contribuer à aider l'enfant, le jeune à s'épanouir et à développer ses potentiels d'apprentissage.

### **En adaptant l'intervention en fonction des besoins de l'enfant et du jeune par :**

- La mise en confiance,
- Un cheminement vers l'autonomie, en fonction des rythmes de l'enfant et du jeune,
- Une aide méthodologique « apprendre à apprendre »,
- Une aide au travail scolaire visant plus particulièrement à combler certaines lacunes,
- Des propositions de projets et d'activités d'éveil permettant à l'enfant d'être valorisé et de vivre des moments de plaisir,
- Une utilisation du jeu notamment pour contourner les blocages,
- Un recentrage sur les valeurs éducatives (respect des limites, acquisitions des règles de vie et de comportement).

**Les activités proposées sont complémentaires des dispositifs mis en place par l'Éducation Nationale : Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) dans les écoles maternelles et élémentaires et l'accueil éducatif et devoirs faits au collège.**

## Qu'est-ce qu'on y fait ?

Un tiers du temps est consacré au travail scolaire en individuel et deux tiers à des activités ou à des jeux collectifs permettant aux enfants de valoriser ses apprentissages. Ce programme est modulé et adapté en fonction des besoins de l'enfant.

Pour les collégiens et les lycéens, le temps est consacré au travail scolaire, à la méthodologie, à l'organisation des devoirs à la maison et la préparation des devoirs surveillés en classe.

## Qui le fait ?

Chaque année, des intervenants bénévoles assurent cet accompagnement. Des formations adaptées leur sont proposées. Ils ne remplacent en aucun cas les spécialistes (enseignants, psychologues, orthophonistes, etc...).

Une coordinatrice salariée de la ville assure l'organisation du service, l'animation de l'équipe de bénévoles, les relations avec les familles et les enseignants. Cette équipe est complétée par des intervenants salariés de la ville qui prennent plus particulièrement en charge les collégiens et les lycéens.

## En collaboration avec qui ?

L'enseignant, les parents de l'enfant ou du jeune. Un temps d'écoute privilégié est consacré à la famille.

## Comment ?

En séances d'1 heure à 1 heure 30 mn, une à deux fois par semaine (sauf pendant les vacances scolaires) en dehors du temps scolaire, d'un trimestre à une année scolaire entière.

## Où ?

Dans des lieux qui permettront la mise en place des règles sanitaires.



## >> Ateliers d'éveil pour les grandes sections de maternelles

Les difficultés d'apprentissage sont souvent décelées avant l'arrivée au CP. Ce sont des problèmes de concentration, de mémorisation, de motricité fine, de comportement et aussi très souvent, des lacunes au niveau du langage.

Aider les enfants rencontrant ces difficultés et leur permettre d'aborder plus aisément l'apprentissage de la lecture et de l'écriture au CP, le service de l'accompagnement à la scolarité propose la mise en place d'ateliers d'éveil pour les enfants de grande section de maternelle.

### **Qu'est-ce qu'on y fait ?**

- > Des jeux de langage
- > Des jeux pour développer l'acuité visuelle, auditive, la motricité fine, la concentration et le respect de la consigne
- > Des jeux de logique, de société
- > Des jeux symboliques

### **Avec qui ?**

Des intervenants. Les parents peuvent y participer s'ils le désirent.

### **Comment ?**

Une heure par semaine : soit après l'école, soit le mercredi après midi à partir de 14 h par groupes de 3 ou 4 enfants. Pour une durée de 3 mois à un an.

**Où ?** Dans un lieu défini en page 3.

## >> Divers ateliers éducatifs et culturels seront proposés pendant les vacances scolaires :



> **Écriture, slam**

> **Scientifique ludique**

> **Graffiti, etc.**



Une information sera faite au fur et à mesure de l'année scolaire.  
(Règles sanitaires en vigueur).



## >> Participation financière et contrat

### **Participation financière des parents :**

La tarification est appliquée avec un tarif unique de 8 € par trimestre et par enfant (sauf pour les enfants ou jeunes qui doivent bénéficier de plusieurs séances le tarif sera de 10 €).

Un tarif unique pour les lycéens a été fixé à 10 € par trimestre et par jeune.

### **Les ateliers :**

Tarif minimum de 8€ pour l'atelier selon QF.

**Le contrat** définit les conditions de l'accompagnement à la scolarité. Parents, enfants ou jeunes et intervenants s'engagent à être **présents régulièrement**. En cas de retard ou d'absence de l'enfant, **la ville décline toute responsabilité en cas d'accident**. En cas d'arrêt définitif en cours d'année, les parents en informeront la coordinatrice au pôle d'Éducation, Périscolaire et Jeunesse par écrit.

### **Inscriptions :**

Sur proposition des enseignants, des professeurs, de la psychologue scolaire, de l'assistante sociale, des responsables du programme de réussite éducative ou sur demande directe des parents en lien avec les enseignants ou professeurs.

**En mairie, au pôle Éducation Périscolaire et Jeunesse sur rendez-vous en raison des mesures sanitaires. Prévoir une attestation d'assurance « responsabilité civile ».**

## Avis aux parents

Le nombre de places est limité, selon le nombre d'animateurs disponibles.

Les horaires peuvent être adaptés selon vos disponibilités.

L'aide apportée à vos enfants est d'autant plus efficace si elle est proposée dès l'apparition des premières difficultés.

Les parents sont invités à venir à la première séance afin de rencontrer les intervenants.

Les parents qui le souhaitent pourront rencontrer l'élé chargé de l'accompagnement à la scolarité.

## Renseignements

Mairie de Voreppe - Pôle Éducation, Périscolaire et Jeunesse  
service jeunesse

1, place Charles de Gaulle CS 40147

38341 Voreppe cedex

Tél : 04 76 50 47 63

[christine.galle@ville-voreppe.fr](mailto:christine.galle@ville-voreppe.fr)

**Les services proposés sont financés par :  
la ville de Voreppe et la Caf de l'Isère**



## Informations familles

### > **Parol'écoute jeunes**

Accueil proposé aux jeunes de 13 à 20 ans et à leur famille.

Difficultés personnelles et/ou relationnelles ; conflits familiaux, problèmes au collège, mal-être, déprime, isolement, conduites à risques. Jeunes et parents peuvent rencontrer une psychologue qui aide à parler des conflits et mettre des mots sur le mal-être, la souffrance et les inquiétudes.

La psychologue peut également faciliter l'orientation vers d'autres professionnels.

Entretiens gratuits et confidentiels.

**Renseignements et rendez-vous : 04 76 50 61 25**

**ou auprès de Parol'Écoute Jeunes : 04 76 65 20 74.**

### > **Codase (Comité Dauphinois d'Action Socio-éducative)**

Prévention spécialisée.

Équipe de prévention qui mène des actions éducatives tendant à faciliter une meilleure insertion sociale des jeunes.

Rencontres, échanges entre les éducateurs et les jeunes.

En partenariat avec les actions de la ville et de la MJC de Voreppe.

**pays.voironnais@codase.org**

**tél : 04 76 65 36 37.**

### > **Prévention - délinquance**

Vous rencontrez des soucis avec votre enfant ou jeune, il est victime de harcèlement ou toutes autres difficultés, vous pouvez prendre contact avec le **service jeunesse au 04 76 50 47 63.**